

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT D'ASSISTANTS DE SERVICE
SOCIAL DES MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS – SESSION 2021

RAPPORT DU JURY

L'épreuve orale d'admission des concours s'est déroulée du 7 au 9 juin 2021. Les résultats ont été proclamés le 9 juin 2021. 11 candidats ont transmis un dossier (9 externes et 2 internes).

7 candidats se sont présentés à l'épreuve orale du concours externe, 2 candidats se sont présentés au concours interne. Une candidate a été admise au concours externe pour 4 postes offerts et une autre candidate au concours interne pour 3 postes offerts.

Les postes proposés étaient variés : Eure et Loir (Chartres), Indre (Châteauroux), Seine et Marne (Melun), Dordogne (Périgueux), Aveyron (Rodez), Aisne (Laon), Manche (St Lô).

Les notes délivrées se sont réparties de 5,00 à 14,00/20 pour le concours externe et de 8,00 à 16,00/20 pour le concours interne. Le dernier lauréat s'est vu attribuer la note de 14,00/20 pour le concours interne et 16,00/20 pour le concours externe.

Le nombre de candidats au concours tant externe qu'interne a été moins important que les années précédentes, en raison de la crise sanitaire. Les épreuves se sont déroulées dans des conditions sanitaires satisfaisantes. Malgré un nombre faible de candidats, deux postes ont été pourvus, ce qui témoigne de la qualité des candidats déclarés admis à ce concours. Il n'a pas été constitué de liste complémentaire.

Le jury, dans l'esprit d'aider les candidats de la prochaine session à se préparer de manière optimale, tient à apporter des précisions sur la qualité attendue des prestations ainsi qu'un ensemble de recommandations.

Qualité des dossiers transmis au jury :

Conformément à l'arrêté organisant ces concours, les candidats externes ont adressé au jury un CV accompagné d'un document de deux pages présentant leurs formations et leurs expériences professionnelles.

Les candidats internes ont adressé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) explicitant leur carrière accompagné d'une description de deux projets maximum qu'ils ont suivi durant leur parcours professionnel.

Il est utile de préciser que si ce document n'est pas conditionné à la notation ou à l'évaluation par les membres du jury, il permet cependant d'établir une première « relation » avec les candidats. Il est donc primordial pour les candidats de présenter un dossier parfaitement préparé et réfléchi en amont.

Les candidats peuvent nourrir leur description des situations et travaux menés dans le cadre de leur stage d'études s'ils estiment que leur expérience professionnelle est limitée. En tout état de cause, le dossier doit permettre aux candidats de mettre en exergue leur parcours professionnel ainsi que les qualités attendues d'un(e) assistant(e) de service social et développées au regard de ce parcours.

A défaut, une présentation trop générale ou théorique ne permet pas au jury de se faire une idée des qualités attendues par rapport aux postes tenus ou aux expériences professionnelles passées ou en cours.

Il est utile d'y mentionner des éléments de motivation et d'y faire la démonstration d'une bonne compréhension des enjeux liés au contexte professionnel et aux enjeux sociaux pour lequel les candidats postulent.

Les entretiens :

Conformément à l'arrêté organisant les concours, l'épreuve orale dure 30 minutes. Elle est notamment basée sur la motivation des candidats et sur leur expérience. Après un exposé maximum de dix minutes au cours duquel les candidats présentent leurs formations et expériences, le jury entame un entretien de vingt minutes avec les candidats. Cet entretien se déroule sous forme de questions/réponses à partir de leur exposé puis sur des problématiques sociales plus larges. Le jury a mis tout en œuvre pour que les candidats passent cette épreuve dans de bonnes conditions pour un exercice qui a semblé très complexe à plusieurs d'entre eux.

Pour plus de la moitié des candidats présents, il ressort que l'exposé n'a pas été suffisamment « préparé ». Celui-ci doit permettre de démontrer les capacités des candidats, leurs aptitudes et qualités pour assurer la charge d'assistant(e) de service social et ne pas se cantonner à présenter (de manière souvent historique) leur parcours professionnel et leur motivation. Une prise de recul sur leur expérience constitue un plus.

Le temps de présentation de 10 minutes a globalement été respecté. Néanmoins, pour certains candidats, le temps d'exposé a été très court ce qui a conduit le jury à poser davantage de questions et à interroger légitimement la motivation du candidat. Il est donc crucial de bien préparer cette première partie de l'épreuve qui permet de donner une image de son parcours, du recul que les candidats portent sur leurs expériences et de présenter leurs motivations. Une présentation structurée, avec un plan annoncé au début est un atout certain pour susciter l'intérêt du jury et permettre des échanges. Il est rappelé que cette présentation orale doit être réalisée sans support écrit. Si elle a été bien conçue, elle permet de poser des questions mettant en valeur les qualités requises pour le métier.

Les missions d'un service social du personnel doivent être bien maîtrisées. Par ailleurs, il apparaît indispensable de réaliser un minimum de recherches sur le ministère, son fonctionnement, ses enjeux, ses objectifs, la gestion des ressources humaines et plus largement sur son actualité et celle de la fonction publique.

Savoir décrire précisément les missions, les directions, les personnels et donc globalement l'environnement dans lequel les candidats pourraient évoluer tant au niveau de l'univers de l'administration centrale que des services déconcentrés permet d'engager un échange et démontre une volonté d'appréhender l'ensemble des situations complexes par une bonne connaissance des personnels et de leurs missions et de leur contexte de travail.

Souvent, une question portant sur un cas pratique ou une mise en situation a été posée aux candidats pour les mettre en valeur et tester leur capacité et aptitude à répondre de manière logique à une situation d'urgence, avec une bonne représentation du milieu professionnel et des leviers à disposition. La réponse est parfois restée d'autant plus abstraite que les candidats méconnaissaient l'environnement professionnel alors qu'elle a pour objet de mettre en valeur une capacité de raisonnement et de réactivité précisément dans ce contexte.

Il faut rappeler qu'il s'agit d'un concours sélectif, avec de nombreux candidats par rapport au nombre de postes offerts, ce qui nécessite une préparation suffisamment en amont.

Le président du jury

Jean-Christophe MAUBOUSSIN